

► Invitation pour la presse

17.10.2013

Les services de secours sauvent des personnes dans des trains et des trams

Correspondant: Eva Burm**T:** 02 500 25 66

E-mail: eva.burm@ibz.fgov.be**G:** 0475 26 01 12

Les services de secours sauvent des personnes dans des trains et des trams

Le 19 octobre 2013, le Centre fédéral de connaissances pour la Sécurité civile (Service public fédéral Intérieur) organise la 'Journée de la désincarcération : trafic ferroviaire'. Ce congrès aura pour thème l'évacuation en toute sécurité de personnes dans les trains. Deux cents membres des services d'incendie et de la Protection civile, mais également des responsables politiques des sociétés de transport et de construction participeront à ce congrès sur le site de Bombardier Transportation à Bruges. Pendant ce congrès, les services de secours, les sociétés de transport et de construction entendent aboutir à une approche commune pour les interventions sur les voies ferrées, le résultat visé étant une procédure opérationnelle standardisée trafic ferroviaire.

La 'Journée de la désincarcération : trafic ferroviaire' a pu être mise sur pied grâce à une étroite collaboration entre le Centre de connaissances pour la sécurité civile, Bombardier Transportation Bruges, la ville de Bruges, les services d'incendie de Bruges et de Gand, la SNCB, Infrabel, le département Police ferroviaire de la police fédérale et le service Planification d'urgence de Flandre occidentale.

Procédure opérationnelle standardisée trafic ferroviaire

Le premier objectif de la nouvelle procédure opérationnelle standardisée trafic ferroviaire est de s'assurer que les services de secours puissent intervenir de la manière la plus adéquate possible lors des incidents ferroviaires. Lors de ce type d'accident, des personnes peuvent être coincées et être ou non blessées dans un train ou dans un tram. Les différents services de secours sont alors appelés afin de désincarcérer ces personnes et leur prodiguer des soins le cas échéant.

En outre, les services de secours interviennent également sur les voies et à proximité de celles-ci pour évacuer les voyageurs, en cas d'incendie, de menace terroriste, d'incidents impliquant des produits dangereux, etc. Dans le souci d'organiser ces interventions de manière optimale, les services de secours et les sociétés de construction et de transport ont mis au point une matrice, décrivant les différents types d'incidents, répartis par type. Les moyens matériels et humains nécessaires pourront ainsi être mobilisés sur la base de ce document et à l'aide d'un arbre décisionnel, qui est actuellement en cours d'élaboration.

Une intervention qui a lieu dans et autour d'un train ou d'un tram comporte des risques non négligeables, tels que l'électrocution provoquée par des câbles de caténaires cassés ou par l'effet d'aspiration lors des trains en passage. Par ailleurs, les trains et les trams roulent souvent à des endroits difficilement accessibles pour les services de secours, ces types de véhicules sont très confinés et comportent des éléments inflammables et/ou toxiques.

Les services de secours doivent dès lors prendre des mesures de sécurité supplémentaires pour eux-mêmes, mais également pour les victimes éventuelles. Ils doivent, par exemple, demander d'abord aux instances compétentes de mettre à la terre la tension des caténaires, faire preuve d'une attention toute particulière lors de la mobilisation de travailleurs en hauteur, tenir compte de certaines prescriptions de sécurité s'ils doivent circuler sur ou autour des rails, etc.

“La procédure opérationnelle standardisée trafic ferroviaire doit permettre aux services de secours d'être informés de ces dangers spécifiques afin de garantir une intervention en toute sécurité. Ce point, et bien d'autres

encore, seront abordés en détail lors de la 2e édition de la journée de la désincarcération.", explique Kurt Vollmacher, pilote coordinateur du projet désincarcération pour le Centre de connaissances pour la sécurité civile.

Collaboration avec les sociétés de transport et de construction

Un autre volet important de cette procédure opérationnelle standardisée sont les informations de contact, la procédure d'alerte et les accords préalables conclus avec les différentes organisations de transport : Infrabel, SNCB, De Lijn, STIB-MIVB, TEC. Une collaboration de qualité avec ces sociétés, tant sur le terrain qu'en amont, ainsi qu'avec les constructeurs de véhicules ferroviaires est nécessaire pour pouvoir intervenir de la manière la plus sécurisée possible en cas d'incident ferroviaire.

"La sécurité du trafic ferroviaire constitue la priorité absolue tant pour Infrabel que pour les sociétés de transport actives sur notre réseau. Toutefois, vu que le risque zéro n'existe pas, nous devons, avec les collègues de la SNCB et des autres sociétés de transport ferroviaire, nous préparer de manière optimale à tous les accidents possibles.", précise Frédéric Petit, porte-parole d'Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire.

Stephan Vanherrewege, Project Engineering Manager auprès du constructeur de trains Bombardier, le confirme : *"Pour Bombardier, la sécurité représente la priorité absolue et c'est ainsi que nous avons directement souhaité collaborer au développement de la carte de formation uniforme pour les véhicules ferroviaires. Bien entendu, nous mettons l'accent sur la prévention des accidents et des incendies dans les voitures. Pour ce faire, nous sélectionnons notamment des matériaux retardateurs de flammes et des systèmes de détection et nous installons parfois aussi des dispositifs d'extinction automatique dans les voitures. En collaborant au groupe de travail fédéral "désincarcération trafic ferroviaire", Bombardier peut intégrer de nouveaux éléments d'apprentissage dans le projet des nouvelles voitures et accroître ainsi davantage la sécurité des passagers et des sauveteurs."*

Informations pratiques

La presse est invitée à assister aux ateliers qui se dérouleront l'après-midi durant lesquels les services d'incendie pourront se familiariser avec le train technique et les engins ferroviaires pour les interventions aux caténaires d'Infrabel ainsi qu'avec le matériel d'évacuation de la SNCB. En outre, ils pourront tester dans la pratique la nouvelle « carte d'intervention uniforme véhicule » sur le véhicule ferroviaire de type FLEXITY.

- Date et heure : samedi 19 octobre à 13h30
- Lieu : Bombardier Transportation Belgium SA, Vaartdijkstraat 5, 8200 Bruges
- Rendez-vous : nous vous invitons à vous signaler à l'entrée centrale pour y recevoir votre badge. Veuillez demander Mieke Delarivière, responsable de communication de Bombardier Bruges.



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles